

Séance de Conseil Municipal du 31 Juillet 2025

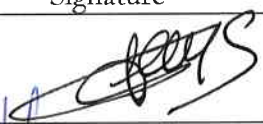
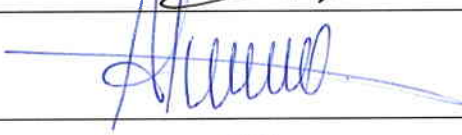
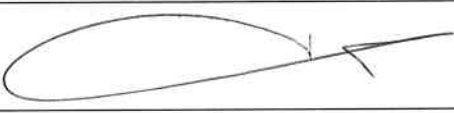
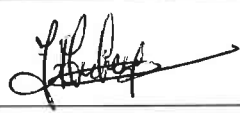
---

# Séance de Conseil Municipal

## 31 Juillet 2025

## Séance de Conseil Municipal du 31 Juillet 2025

## Liste des conseillers municipaux présents

| Conseil Municipal |                | Signature                                                                            |
|-------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| FERRIERE          | Gérard         |   |
| SURRE             | Alexandra      |    |
| MICHARD           | Frédéric       |    |
| ANDRE             | Pierre         |    |
| AUBERGER          | Josiane        |   |
| BATISSE           | David          | Excuse                                                                               |
| CHANDAT           | Nicolas        | Absent                                                                               |
| MARTIN            | Brigitte       |  |
| MEYRONNEINC       | Angélique      |  |
| MINAUD            | Catherine      |  |
| NOWAK             | Dominique      | Excuse                                                                               |
| POMMEREUL         | Sébastien      | Excuse                                                                               |
| SIMONIN           | Matthieu       | Absent                                                                               |
| TOURNU            | Marie-Béatrice |  |

**Séance de Conseil Municipal du 31 Juillet 2025**

---

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Mr FERRIERE Gérard, Maire.

Date de la convocation : 24.07.2025

**Présents** : Mr FERRIERE Gérard - Mme SURRE Alexandra - Mr MICHAUD Frédéric - Mr ANDRE Pierre - Mme AUBERGER Josiane - Mme MARTIN Brigitte - Mme MEYRONNEINC Angélique - Mme MINAUD Catherine - Mme TOURNU Marie-Béatrice (Arrivée à 20h08).

**Procurations** : Mr BATISSE David à Mme AUBERGER Josiane - Mr NOWAK Dominique à Mr FERRIERE Gérard - Mr POMMEREUL Sébastien à Mr ANDRE Pierre.

**Absents excusés** : Mr BATISSE - Mr NOWAK Dominique - Mr POMMEREUL Sébastien.

**Absent** : Mr CHANDAT Nicolas - Mr SIMONIN Matthieu.

Mme SURRE Alexandra a été nommée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Le quorum est atteint.

En application de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme SURRE Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance et demande au conseil municipal s'il y a des observations relatives au procès-verbal de la séance précédente.

Mme Auberger souhaite revenir sur la remarque de Mr Michard en informations diverses concernant le versement d'une subvention sans le bilan comptable : elle demande précision en évoquant que c'est bien le Maire qui signe le paiement et non le secrétariat.

Le procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

1. Décision du maire
2. Marché fourniture et livraison repas restaurants scolaires
3. Subvention installation commerce
4. Remboursement frais de chauffage La Poste
5. Informations
6. Questions diverses

\*\*\*\*\*

## PROCES-VERBAL

### 1. Décision du maire

#### Commentaires :

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises.

#### ➤ Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière communal

Attribution de la concession n°15 – Columbarium n°2 – Case 7.2 double haut – Col 2-07, d'une durée 25 ans à Mr BAILLY Daniel dans le but de fonder la sépulture de ses parents.

Le conseil municipal prend acte.

---

### 2. Marché fourniture et livraison repas restaurants scolaires

#### Commentaires :

Monsieur le Maire explique que suite à la validation du règlement et du cahier des charges du marché de fourniture et livraison des repas aux restaurants scolaires, l'avis d'appel public à la concurrence a été déposé. Il informe que 3 sociétés ont déposé leur offre.

La commission d'appel s'est réunie le 30 juillet pour analyser chaque offre.

Compte tenu du cahier des charges et aux différents critères d'évaluation basés sur les mémoires techniques fournis par les entreprises, un total de points donne une note sur 100 et ainsi un classement de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Monsieur le Maire fait une synthèse du rapport d'analyse des offres.

Suite à cette analyse la commission d'appel d'offre propose de retenir la Société SOGIREST.

Mr Michard souligne qu'une entreprise annonce dans son mémoire technique se servir chez un producteur local mais qu'elle ne le fait pas.

Monsieur le maire procède au vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

---

### 3. Subvention installation commerce

#### Commentaires :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Mr Ali DEBARA nous a adressé une demande de subvention suite à l'ouverture de son nouveau commerce « ORegal » sur la commune.

Considérant qu'il est important de favoriser le développement des commerces de proximité,

Conformément aux dispositions prises précédemment pour d'autres activités, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention correspondant à 3 mois de loyer, soit 1 115.94 €.

Mr le Maire procède au vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mme Auberger demande si les entreprises qui s'installent comme par exemple les deux derniers entrepreneurs (garage et entretien des espaces verts) pourraient également bénéficier d'une aide.

## Séance de Conseil Municipal du 31 Juillet 2025

Monsieur le Maire indique que jusqu'à maintenant l'aide se fait sur un remboursement de trois loyers et que bien souvent les autos-entrepreneurs sont installés à leur domicile.

Mme Auberger stipule qu'ils n'ont pas de loyer mais qu'ils ont quand même des frais au démarrage de leurs activités.

Monsieur le Maire propose qu'une réflexion soit menée sur ce sujet.

#### 4. Remboursement frais de chauffage La Poste

##### Commentaires :

Monsieur le Maire explique les contrats d'énergies du local de La Poste sont au nom de la commune et que de ce fait, les factures des fournisseurs sont réglées par la commune et refacturées au locataire.

EDF ayant établi un avoir de 493.70 € pour le local de La Poste, en conséquence, cette somme a été remboursée à la commune.

Il explique que la répartition de chauffage étant établi à 60 % pour le local de la Poste, il convient donc de rembourser la part correspondante au locataire, soit  $493.70 \text{ €} \times 60\% = 296.22 \text{ €}$ .

Mr le Maire procède au vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 5. Informations

✓ Suite à la demande de subvention faite auprès de la CAF de l'Allier pour la réhabilitation du restaurant scolaire, cette dernière a attribué une aide d'un montant de 33 520 €.

✓ La locataire de la maison communale située 3 Rue du Prieuré a donné son préavis de départ pour le 31 octobre 2025.

✓ Courrier demande de soutien aux actions faites par les pharmaciens pour dénoncer le projet du Gouvernement d'abaisser à 20-25 % le plafond des remises sur les médicaments génériques et la fixation à 15% des remises sur les médicaments bio-similaires.

Mr André propose de prendre une délibération de soutien.

Mr le Maire procède au vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette délibération sera adressée au Député, au Sénateur et à la pharmacie de Villefranche d'Allier.

✓ Courrier de la Préfecture en réponse aux communes qui ont signé le courrier pour demander la régulation des choucas : c'est une espèce protégée donc il n'est pas envisageable de déclasser l'espèce. Les dérogations peuvent être demandées mais à l'appui d'un solide dossier, en principe elles sont refusées. Un guide de recommandation va être publié pour disperser les choucas et les éloigner.

✓ Mise en garde de la gendarmerie sur des escroqueries par des bitumeurs irlandais repérés sur Lapalisse.

#### 6. Questions diverses

Néant

Séance de Conseil Municipal du 31 Juillet 2025

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

**DECISION DU MAIRE**

**DCM n°06/2025 : « Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière communal »**

Déposée en Préfecture le 04.08.25

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, le conseil municipal par délibération n°20230112\_003 du 12/01/2023, a donné délégation au maire notamment pour prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières,

Vu la délibération n°20220413-005-7 en date du 13/04/2022 relative aux tarifs des concessions de terrains et columbariums,

Vu la demande présentée par Mr ROUDIER Jean-Marie, domicilié 18 Avenue du 08 mai 1945 – 03430 Villefranche d'Allier,

**DECIDE**

Article 1 – Il est accordé au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture de son épouse et lui-même une concession dans le cimetière communal à compter du 21/07/2025.  
Concession n°204 – n° du plan C-1030

Article 2 : Cette concession est accordée pour une durée de cinquante ans moyennant la somme de 275.00 €.

Article 3 : Le produit perçu sera réparti de la façon suivante : 2/3 pour le budget principal et 1/3 pour le budget CCAS

Article 4 : Le conseil municipal prend acte de cette décision

Article 5 : La présente décision sera transmise en Préfecture au titre du contrôle de la légalité.

Le conseil municipal, prend acte de cette décision.

## Séance de Conseil Municipal du 31 Juillet 2025

## DELIBERATIONS

**Délibération n°61/2025 : Marché de fourniture et livraison des repas aux restaurants scolaires****Déposée en Préfecture le 04.08.25**

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération n°51/2025 du 30.06.2025, le conseil municipal avait validé le règlement et le cahier des charges relatifs à la consultation pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide pour les restaurants scolaires.

Suite à la consultation réalisée et à l'analyse des offres reçues,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 30 juillet 2025,

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- ✓ RETIENT la proposition de la société SOGIREST - 22 Rue Eugène Sue – 03 100 MONTLUCON pour la fourniture et la livraison des repas aux restaurants scolaires en liaison froide à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour une durée de deux ans, aux conditions du marché et aux tarifs suivants :
  - Prix repas enfant : 3.89 € TTC
  - Prix repas adultes : 4.10 € TTC

**Délibération n°62/2025 : Demande de subvention – installation commerce****Déposée en Préfecture le 04.08.25**

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention du gérant du commerce « ORegal » récemment ouvert sur la commune.

Conformément aux dispositions prises précédemment pour d'autres activités,

Considérant qu'il est important de favoriser le développement des commerces de proximité pour la commune,

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité décide :

- ✓ D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 1 115.94 €, soit 3 mois de loyers, au commerce « ORegal ».

**Délibération n°63/2025 : Remboursement frais de chauffage La Poste**

**Déposée en Préfecture le 04.08.25**

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Les factures de frais de chauffage correspondant au local de la Poste sont refacturées à LOCAPOSTE, locataire du local de la Poste.

Suite à une surestimation, le fournisseur d'énergie EDF a émis un remboursement acquitté par la commune.

La répartition du chauffage étant établi à 60% pour le local de la Poste, il convient de reverser 60% de la somme de ce remboursement au locataire, soit 296,22 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide :

- DE REVERSER la somme de 296,22 € à LOCAPOSTE, locataire du local de la Poste
  - D'AUTORISER Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.
- 

**Délibération n°64/2025 : Soutien aux pharmaciens d'officine**

**Déposée en Préfecture le 04.08.25**

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de réforme visant à réduire de moitié les remises sur les médicaments génériques,

Considérant le courrier de la Pharmacie du Boulet de Villefranche d'Allier,

Considérant la mobilisation des pharmaciens contre cette réforme,

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- ✓ SOUTIEN les pharmaciens dans leurs actions pour dénoncer le projet du Gouvernement d'abaisser à 20-25% le plafond des remises sur les médicaments et la fixation à 15% des remises sur les médicaments biosimilaires
- ✓ INTERPELLE le Gouvernement sur les conséquences de cette mesure :
  - fermeture des officines, emplois supprimés
  - anéantissement des services de santé de proximité dans les communes rurales déjà très affaiblis,
  - perte d'attractivité des territoires ruraux
- ✓ DEMANDE au Gouvernement de réexaminer cette mesure

GF

## Séance de Conseil Municipal du 31 Juillet 2025

## LISTE DES DECISIONS DU MAIRE DU 31/07/2025

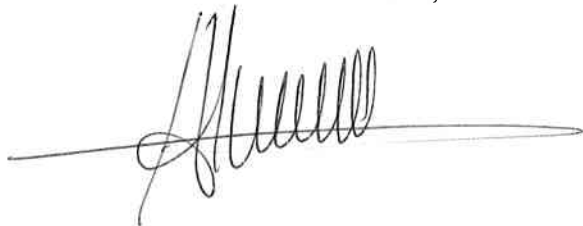
|         |                                                                   |  |
|---------|-------------------------------------------------------------------|--|
| 06/2025 | Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière communal |  |
|---------|-------------------------------------------------------------------|--|

## LISTE DES DELIBERATIONS DU 31/07/2025

|         |                                                                       |           |
|---------|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| 61/2025 | Marché de fourniture et livraison des repas aux restaurants scolaires | Approuvée |
| 62/2025 | Demande de subvention -- installation commerce                        | Approuvée |
| 63/2025 | Remboursement frais de chauffage La Poste                             | Approuvée |
| 64/2025 | Soutien aux pharmaciens d'officine                                    | Approuvée |

**Présents** : Mr FERRIERE Gérard - Mme SURRE Alexandra - Mr MICHAUD Frédéric - Mr ANDRE Pierre - Mme AUBERGER Josiane - Mme MARTIN Brigitte - Mme MEYRONNEINC Angélique - Mme MINAUD Catherine - Mme TOURNU Marie-Béatrice (Arrivée à 20h08).

La secrétaire de séance,



A. SURRE

Le Maire,



G. FERRIERE

